

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Février 2021

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 98 membres.

21/0068/UAGP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Dénomination de salles de l'Hôtel de Ville.

21-36606-DGSE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée aux droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le 8 mars 2021 nous nous mobiliserons pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une date pour informer, interpeller, sensibiliser sur les inégalités femmes-hommes et les discriminations que vivent encore les femmes aujourd'hui.

Ces inégalités sont notamment visibles dans la toponymie des lieux publics. Parce que la présence de noms de femmes dans l'espace public doit représenter des exemples, parce qu'elle montre que l'histoire n'est pas simplement un fait d'homme, il importe à la nouvelle municipalité de favoriser la dénomination de lieux avec des figures de femmes qui ont contribué grandement à l'histoire de Marseille.

L'Hôtel de Ville, parce qu'elle est la maison commune des citoyennes et des citoyens Marseillais, doit enfin se faire l'écho de l'histoire politique de notre ville et faire apparaître l'apport des élues qui ont marqué l'action de notre ville. La reconnaissance publique de la représentation Marseillaise marque aussi la volonté d'agir pour que davantage de femmes s'engagent, militent, et accèdent à des responsabilités en politique.

C'est pourquoi, cette délibération propose que trois salles de l'Hôtel de Ville prennent le nom de trois conseillères municipales :

- Lucia Tichadou (1884-1961) : Première Adjointe
- Germaine Poinso Chapuis (1901-1981) : Députée, Ministre et Conseillère Municipale
- Irma Rapuzzi (1910-2018) : Sénatrice, Première Adjointe

Signé le 8 Février 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Trois salles de l'Hôtel de Ville se verront respectivement attribuer le nom de Lucia Tichadou, Germaine Poinso Chapuis et Irma Rapuzzi.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX
DROITS DES FEMMES ET À LA LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX
FEMMES
Signé : Nathalie TESSIER**

Le Conseiller rapporteur de la Commission URBANISME, AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE**

Benoît PAYAN